

Crédit d'impôt recherche

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée
Distanciel : 2 demi-journées
Soit 7h au total

PRIX

Présentiel / Distanciel :
1 100 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable comptable, fiscal ou financier
- Dirigeant de société innovante

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Rappeler le dispositif du CIR et les dépenses éligibles au CIR
- Appliquer le CIR dans l'entreprise (collecte des informations et calculs)
- Établir les déclarations fiscales liées au CIR (société et groupe)

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

DÉFINITION DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE

- La recherche fondamentale
- La recherche appliquée
- Le développement expérimental
- La procédure d'agrément
- Cas pratique

DÉLIMITATION DES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

- Présentation
- L'état de l'art
- La démarche
- Exemples

LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ET LES RECETTES À NEUTRALISER

- Le personnel
- Les frais de fonctionnement
- L'amortissement des immobilisations
- La normalisation
- Les opérations de recherche externalisées
- Les subventions et avances remboursables
- Les honoraires de conseil



Crédit d'impôt recherche

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée
Distanciel : 2 demi-journées
Soit 7h au total

PRIX

Présentiel / Distanciel :
1 100 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

- Modalités
- Cas pratique « établir le CIR de la société x pour le lancement d'un projet innovant »**

UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

- Imputation ou report
- Remboursements
- Financement du CIR

LES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

- 2069A CIR Société
- 2058CG CIR Groupe
- 2572 IS
- Cas pratique

SÉCURISER LES DOSSIERS CIR

- Sécuriser : le rescrit
- Justifier : le dossier

FOCUS SUR LE CRÉDIT IMPÔT INNOVATION

- Définition
- Les opérations éligibles
- Calcul

